

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUIN 2022

N° 4

Date de convocation : 25.05.2022

Date d'affichage : 23.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Annick BREITENBACH, Monique MERCIER, Chantal RENOUF, Jean-Marie BOIDIN, Sébastien PUBLIER, Nelly DELAHAYE, Guillaume HOOGTERP

Absents excusés : M. Steve VANHEULE, Mmes Sarah BREITENBACH, Claire-Sophie ROSSIGNOL, Nadège CAREME.

Pouvoir : Mme Sarah BREITENBACH a donné pouvoir à Mme Annick BREITENBACH.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- Présentation d'un dispositif de téléconsultation MEDADOM. Délibération.
- Présentation d'un dispositif de vidéoprotection. Délibération.
- Travaux SIEGE : Programmation 2023.
- Travaux de voirie route de Cesseville, en collaboration avec la CCPN. Délibération.
- Réception des devis pour travaux église : délibération.
- Préparation du recensement de la population 2023. Désignation du coordonnateur communal.
- Bureau des élections législatives des 12 et 129 juin 2022.
- Information : salon agricole en plein champ les 15 et 16 juin 2022 (L'in'Ovation).
- Information : audience du juge des expropriations le lundi 4 juillet 2022 de 10h 30 à 13h.
- Sivos Epevicros : informations diverses.
- Questions diverses.

1) Présentation d'un dispositif de téléconsultations MEDADOM. Délibération.

MEDADOM est un nouveau dispositif de téléconsultation, proposé aux administrés pour un accès rapide aux soins non programmés. Il se présente comme un cabinet médical transposable avec une borne équipée de dispositifs médicaux (stéthoscope, thermomètre, tensiomètre...). Une communication avec un médecin est établie, les cas médicaux peuvent ainsi être diagnostiqués si pas besoin d'examen clinique. Il s'avère que les pharmacies du Neubourg sont en voie d'être équipées de ce dispositif.

Il s'agit d'un matériel proposé en location longue durée pour un prix mensuel de 315 € HT sur une durée de 24 mois, ou 215 € HT sur une période de 36 mois, sans possibilité d'achat.

Après délibération, le conseil municipal vote à main levée sur l'intérêt de s'équiper ou pas de ce dispositif, il en résulte :

- 10 voix CONTRE
- 1 abstention.

Le projet est rejeté en majorité.

2) La présentation du dispositif de vidéoprotection est reportée au prochain conseil.

3) Travaux SIEGE : Programmation 2023.

L'effacement des réseaux électricité, télécom, rue des templiers (2^{ème} partie) est reporté en 2023, si possible. Faute de crédits en 2022, ce projet de travaux n'a pu être réalisé.

4) Travaux de voirie route de Cesseville en collaboration avec la CCPN. Délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de réfection de voirie vont être entrepris par la communauté de communes qui en assure la compétence. Ces travaux incluent des travaux d'assainissement en traverse qui sont de la compétence communale. Dans un souci de cohérence territoriale, cette opération doit être menée conjointement par la CCPN et la commune. Il est donc proposé, pour une meilleure coordination, que la CCPN soit le maître d'ouvrage délégué pour assurer le suivi complet des travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPN pour la réalisation de travaux (voirie et assainissement en traverse).

Après vote à main levée, le conseil autorise M. le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

5) Réfection du clocher de l'église – Réception des devis.

Monsieur le Maire informe le conseil que 3 devis ont été demandés pour les travaux de réfection du clocher de l'église.

Après délibération, le conseil donne son accord pour sélectionner l'entreprise « Les Toits de Maxime » mieux-disante et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager une demande d'autorisation de travaux auprès de la DRAC après consultation de l'architecte des bâtiments de France. Une demande de subvention sera ensuite adressée au Conseil Départemental au travers du dispositif « Mon Village, mon Amour ».

Ce projet de réfection sera conjointement réalisé avec la participation de l'Association As de Chœur et la Fondation du Patrimoine.

6) Objet : Recensement 2023. Nomination du coordonnateur communal.

Monsieur le Maire informe le conseil que le prochain recensement des habitants de la commune, sera réalisé en 2023.

Il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de mairie pour assurer cette mission. Le conseil municipal donne son accord, Un arrêté municipal sera rédigé, portant nomination du coordonnateur communal.

7) Composition des bureaux de vote des 12 et 19 juin 2022, pour les élections législatives.

Nous constatons que cela devient compliqué...

8) Salon Agricole en plein champ les 15 et 16 juin 2022 : Lin'Ovation.

L'association ARVALIS Institut du Végétal, organise un salon du lin en plein champ, avec un programme essentiellement destiné aux professionnels agricoles :

- Plateforme de démonstration,
- Espace dédié à l'itinéraire technique du lin fibre,
- Conférences thématiques,
- Exposants et partenaires présents pour échanger sur les innovations de la filière.

Animation de grande ampleur, avec 3 000 personnes attendues sur 2 jours, 15 et 16 juin 2022.

9) Dossier salle des associations : dossier expropriation

Ordonnance de transport

M. le Maire a signifié une convocation sur les lieux de l'expropriation. Rendez-vous est pris à la mairie de Crosville la Vieille, le lundi 4 juillet 2022 à 10 h. Les parties concernées sont invitées en présence de leur avocat respectif.

10) SIVOS EPEVICROS :

Monsieur Vernon, Président, annonce que le nombre d'élèves au sein du Sivos se maintient, avec une légère augmentation à la rentrée 2022.

Questions diverses :

Terrain de sport : le montant des travaux pour la réalisation du city stade a été réactualisé. Il passe de 51 275 € HT à 59 353 € HT.

Cheminement doux le long de la RD 840 en direction de la zone commerciale : l'agence routière du Conseil Départemental a donné son accord pour la réalisation d'un cheminement piéton. Reste à demander un droit de passage à la ville du Neubourg en continuité de cette partie, pour atteindre la zone commerciale, en toute sécurité pour les piétons.

Fin de la séance.

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera annoncée ultérieurement.

-